

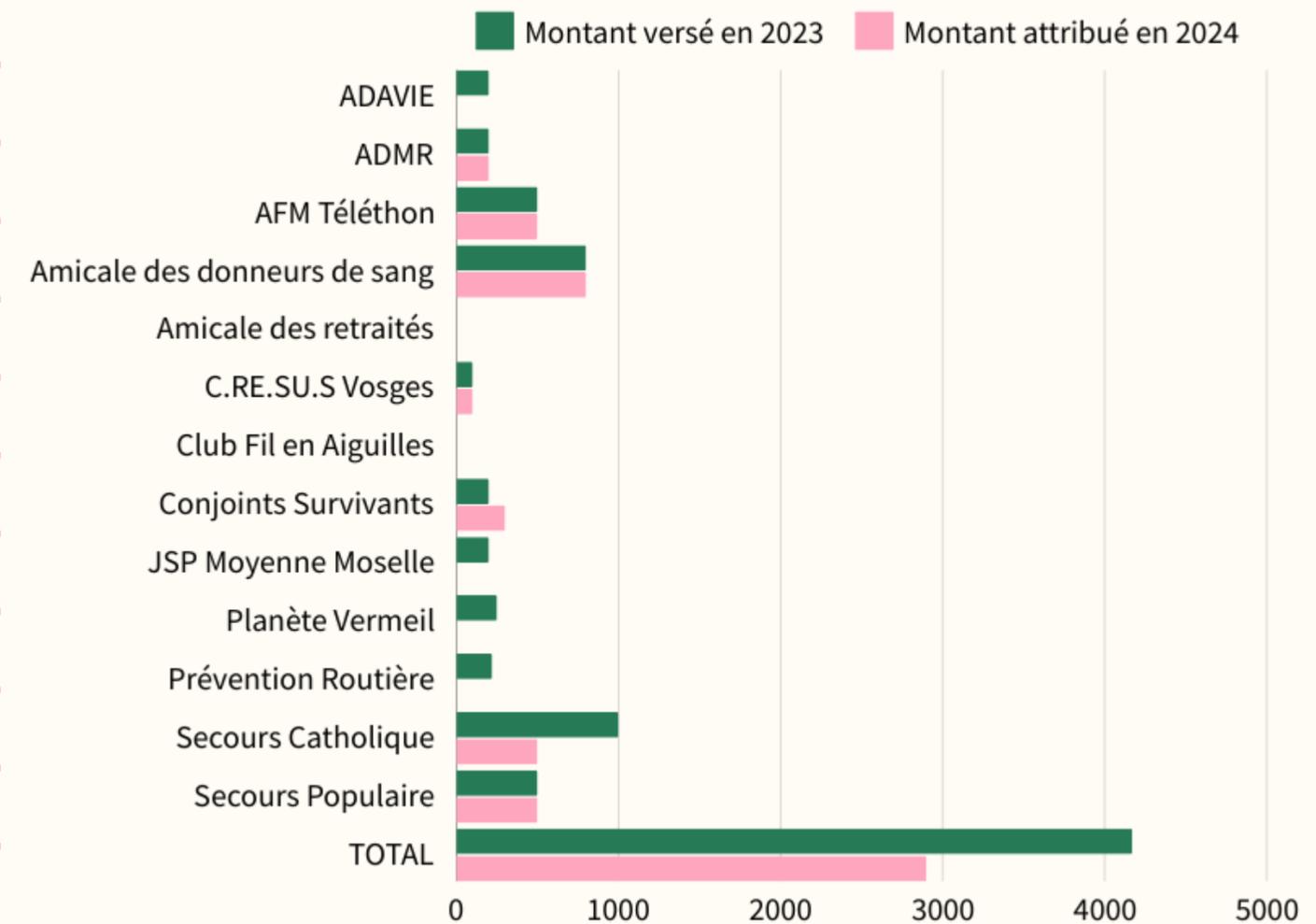


# CENTRE COMMUNAL **D'ACTION SOCIALE**



# SUBVENTIONS SOCIALES

SOCIALES	MONTANT 2023 VERSÉ	MONTANT 2024 ATTRIBUÉ
ADAVIE	200 €	0 €
ADMR	200 €	200 €
AFM Téléthon	500 €	500 €
Amicale des donneurs de sang	800 €	800 €
Amicale des retraités	0 €	0 €
C.RE.SU.S Vosges	100 €	100 €
Club Fil en Aiguilles	0 €	0 €
Conjoints Survivants	200 €	300 €
JSP Moyenne Moselle	200 €	0 €
Planète Vermeil	250 €	0 €
Prévention Routière	220 €	0 €
Secours Catholique	1 000 €	500 €
Secours Populaire	500 €	500 €
<b>Total</b>	<b>4 170 €</b>	<b>2 900 €</b>



# BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE



## CONDITIONS

- Effectuer une contribution citoyenne de 50 heures dans une association ou dans les services de la commune
- **Bourse octroyée après étude du dossier selon des critères définis par la commission administrative du CCAS**

## VOUS AVEZ PLUS DE 18 ANS ?

- **Vous êtes carpinien depuis plus de 6 mois ?**
- **Vous êtes engagé(e) dans un parcours professionnel ou un projet d'insertion sociale nécessitant le permis de conduire ?**
- **Vous n'avez pas les fonds nécessaires pour en financer l'intégralité ?**

**OBTENEZ UNE BOURSE DE 500 € !**

LE CCAS PEUT VOUS AIDER !  
RENSEIGNEMENTS  
AU 03 29 38 21 57

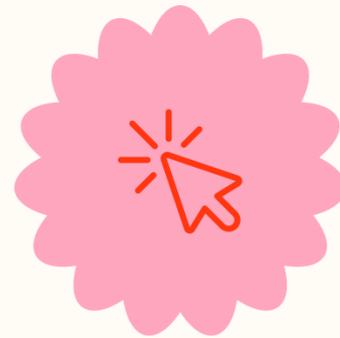
# TRANSPORT SOLIDAIRE



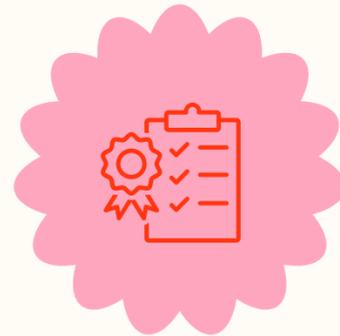
Vous avez besoin de vous déplacer ?

Le CCAS de CHARMES vous propose une solution de mise en relation simple et économique entre passager et conducteurs pour tous vos déplacements sur votre territoire.

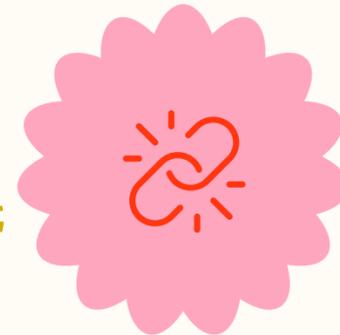
## COMMENT ÇA MARCHE ?



### DEMANDE



### INSCRIPTION



### MISE EN RELATION



### INDEMNISATION

Le passager fait sa demande de trajet soit :

- par [atchoum.eu](http://atchoum.eu)
- par téléphone au 0 806 110 444
- par l'association espoir via « Hope » sa plateforme mobilité

**Le conducteur s'inscrit**

Le service Atchoum met en relation passager et conducteur

**Le conducteur est indemnisé** en fonction de la distance du trajet, **selon les règles du covoiturage et après son trajet** par virement bancaire.



# AIDES



## AIDE SOCIALE

Le CCAS instruit les demandes d'aide sociale légale (placement en maison de retraite, obligation alimentaire ...) et actionne ainsi l'ouverture des droits sociaux.

## AIDES DE SECOURS D'URGENCE

Accordées dans le cadre de l'urgence, ces aides constituent une sorte de « soupape de sécurité » nécessaire pour les situations **les plus précaires.**

Les Assistantes Sociales de secteur nous envoient des **personnes en difficulté lorsqu'elles ne peuvent pas répondre en urgence à leurs besoins.**

# DOMICILIATIONS

Le CCAS procède aux élections de domicile afin de permettre aux personnes qui ne peuvent déclarer de domicile ou d'adresse, de recevoir leur courrier et d'accéder à des droits et prestations.  
En 2024, le nombre de personnes domiciliées au CCAS de CHARMES est de 11.



Où demander  
une domiciliation ?

Vous pouvez vous adresser au CCAS !  
**Vous avez le droit d'être domicilié à Charmes si :**



**PAS D'ADRESSE ?  
PAS DE DOMICILE STABLE ?**

Recevez votre courrier  
**et accéder à vos droits,  
c'est possible !**

Le CCAS peut vous aider.



Vous **séjournerez**  
**(sans condition de durée)**



Votre enfant est **scolarisé**



Vous exercez  
une **activité** professionnelle



Un membre  
de votre famille  
y vit



Vous avez un suivi social,  
un suivi **médical** ou un suivi  
professionnel

*L'absence de lien avec la commune est le seul motif de refus possible de domiciliation par le CCAS.*

# PRISE EN CHARGE ALSH



Une participation financière aux centres de loisirs  
avec ou sans hébergement d'un montant de **76 €/an**  
est accordée aux jeunes carpiniens âgés de moins de 18 ans.

**COÛT : 7 479 €**

# VACANCES PÉDAGOGIQUES



Le CCAS subventionne les voyages pédagogiques scolaires avec nuitées, à hauteur de 10 € la nuitée et à raison de 5 nuitées maximum par élève et par année scolaire, soit 50 €.

Cette aide est réservée aux jeunes carpieniens scolarisés à Charmes ou à l'extérieur du collège au lycée

**COÛT : 450 €**

# RECONDUCTION DES VACANCES APPRENANTES

Dans ce cadre, l'Etat prévoit d'apporter aux collectivités **une aide financière de 400 euros par jeune et par semaine** pour faciliter le départ en « colonie de vacances apprenantes ».

Dans le cadre de ce partenariat, les collectivités volontaires auront pour rôle de **cibler les enfants et jeunes prioritaires**.

L'État rembourse au CCAS à hauteur de 80 % du coût du séjour par enfant et jeunes prioritaires, dans la limite de 400 euros/enfant ou jeune.



# PRISE EN CHARGE BAFA

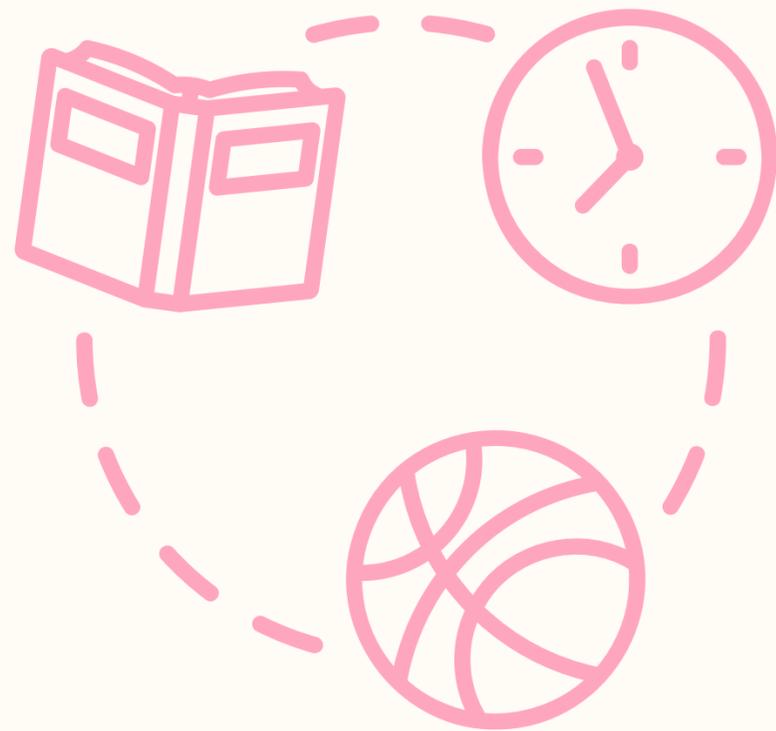


Le CCAS accorde une aide pour la formation du B. A. F. A. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) d'un montant de 280 € par session (base et approfondissement) aux personnes domiciliées à Charmes.

3 personnes en ont bénéficié.

**COÛT : 840 €**

# PARTICIPATION ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES



Le CCAS alloue une aide financière aux jeunes âgés de moins de 18 ans, domiciliés à Charmes et qui effectuent un ou plusieurs stages culturels ou sportifs, en vue de leur perfectionnement dans des activités existant à Charmes.

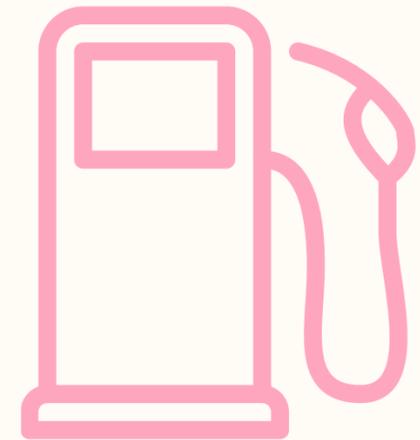
Cette aide est allouée pour 6 jours maximum, quel que soit le nombre de stages dont la durée minimum de chacun ne peut être inférieure à 2 jours.

Le CCAS a fixé le montant de cette aide à **50 % du coût du stage et plafonné à 7,62 €/jour/enfant.**

# MISE EN PLACE D'UN CHÈQUE CARBURANT

Le CCAS de Charmes, en regard de l'inflation, de l'augmentation des charges contraintes et notamment celle des carburants a accordé une aide exceptionnelle sous conditions en forme de bon « carburant » d'un montant de 50 €.

**COÛT : 150 €**



# REMISE DES CALCULATRICES AU CM2



Comme il est de tradition, la municipalité sur le budget du CCAS offre des **calculatrices scientifiques** aux élèves de CM2, marquant ainsi leur passage au collège. Cette année, **76 écoliers** de toutes les écoles ont reçu le précieux instrument.

# LA VOYAGE DE L'ÂGE D'OR

**CABARET LA GABIOTTE À FOUGEROLLES - MARDI 21 MAI**

Cette année, 59 personnes ont participé au voyage organisé par le CCAS.

Après un copieux petit déjeuner à l'Hôtel de la Paix à Gérardmer, les carpieniens ont pu profiter d'un déjeuner spectacle époustouflant avec une mise en scène talentueuse !



# LA PAUSE-CAFÉ

Le CCAS propose des après-midis récréatifs sous forme d'ateliers créatifs, de jeux, d'écoute et de partage les 2èmes jeudis du mois.

11 JANV.

8 **FÉV.**

14 MARS

11 AVRIL

14 JUIN

19 SEPT.

10 OCT.

14 NOV.



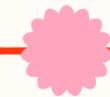
MLC



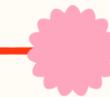
MR



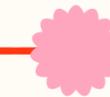
MR



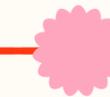
MLC



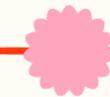
MR



MLC



ML



MLC

Avec la présence du Centre Social Itinérant !



MLC : MAISON DU LIVRE & DE LA CULTURE

MR : MAISON DE RETRAITE

ML : MAISON DES LOISIRS

# SÉANCES DE GYMNASTIQUE AVEC SIEL BLEU

Reconduction des cours de gymnastique à destination  
des séniors organisés par l'association Siel Bleu  
et en partenariat avec le CCAS de Charmes  
pour l'année 2024 à la Maison des Loisirs  
les **mardis de 15 h 45 à 16 h 45.**



# A.P.S. VOSGES – ACTIVITÉS PHYSIQUE SANTÉ

En partenariat avec le CCAS de Charmes,  
l'association APS Vosges met en place et développe  
le sport santé avec notamment le dispositif  
**Préscri'mouv.**

Le but est de proposer un parcours  
d'accompagnement spécifique sur prescription  
médicale (personne avec du diabète, obésité,  
affection de longue durée, cancer...).

Les séances ont lieu les **jeudis de 14 h 45 à 16 h 45**  
à la Maison des Loisirs.



# PASSAGE DE SAINT-NICOLAS DANS LES ÉCOLES



Cette année encore, le lundi 9 décembre, Saint-Nicolas accompagné de son fidèle Père Fouettard ont rendu visite aux écoliers de Charmes et ils leur ont distribué des livres et des friandises pour leur plus grand plaisir.

Les livres et les bonbons  
sont payés sur le budget du CCAS.



# BANQUET DES SENIORS

DIMANCHE 3 NOVEMBRE  
2024



Comme le veut la tradition, le banquet a rassemblé 176 convives  
qui ont pu déguster un excellent repas offert par le CCAS de Charmes.

**COÛT : 11 300 €**

# LA VILLE RÉCOMPENSE LES JEUNES DIPLÔMÉS DU BREVET

29 collégiens ont été reçus dans les salons de l'Hôtel de Ville afin de célébrer leur réussite au brevet des collèges.

Un bon d'achat d'une valeur de 20 € à dépenser pour l'achat de matériel multimédia dans les magasins de Charmes exclusivement leur a été remis.

**COÛT : 580 €**



COLIS  
**seniors**  
DE FIN D'ANNÉE



# COLIS DE FIN D'ANNÉE

Le CCAS de Charmes octroie un colis de fin **d'année** pour les personnes ne pouvant pas se rendre au Banquet des **sénior**s pour des raisons de **santé/et** ou de **mobilité**.

Cette **année**, les inscriptions ont eu lieu du 4 au 22 novembre.

**75 personnes** se sont inscrites et les membres du CCAS leur distribueront **à domicile à** partir de **début** janvier 2025

**COÛT : 2 250 €**

# PROJETS 2025

## ATELIERS MEM'HOP - PRÉSERVER LA SANTÉ COGNITIVE DES SÉNIORS

ATELIERS

## « ÊTRE AIDANT ET EN BONNE SANTÉ »

### Objectifs :

- **Tester ses capacités et repérer les éventuels troubles cognitifs**
- **Mobiliser le corps (activité physique) et l'esprit (simulations cognitives)**
- **Apporter des connaissances théoriques sur les 5 piliers de la cognition :**
  - **la mémoire**
  - **L'attention**
  - Le langage
  - Les fonctions visuo-spaciales
  - **Les fonctions exécutives**



### 5 ateliers à thème :

- **Être aidant et bien vieillir**
- **Les 5 piliers de la santé globale**
- **Gérer le stress et les émotions de l'aidant**
- Mieux communiquer
- Estime de soi et confiance

- *En partenariat avec la Conférence des Financeurs*
- *et le Conseil Départemental des Vosges*